

L'Avocat dans la Cité : les avocats du Barreau de Paris rencontrent les Parisiens

Du 8 au 14 octobre 2017, le Barreau de Paris, en partenariat avec la Ville de Paris, organise l'opération « L'Avocat dans la Cité ». Les Parisiens pourront bénéficier gratuitement de consultations juridiques par les avocats du Barreau de Paris. Olivia Polski, adjointe à la Maire, inaugurerà le « Village des Avocats » sur le parvis de l'Hôtel de Ville et ouvrira la cérémonie des Trophées *pro bono* aux côtés de Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris.

Consultations gratuites, visites guidées, réserve citoyenne dans les écoles primaires : durant une semaine, le Barreau de Paris va à la rencontre des Parisiens.

Tout au long de la semaine, 800 avocats du barreau de Paris seront présents pour des **consultations juridiques gratuites, avec ou sans rendez-vous** :

- « Le Village de l'avocat » sur le parvis de l'Hôtel de Ville du 10 au 14 octobre ;
- Le bus de la Solidarité stationnera du 8 au 12 octobre sur la Place de la République, dans toutes les mairies d'arrondissement.

Dans le cadre du programme « Initia Droit » les avocats parisiens se rendront également dans les classes primaires, pour aborder des thèmes tels que « Le droit dans la vie de tous les jours » et « Les injures et le droit », première initiation au droit à destination des classes de CM1 et CM2.

Le musée du barreau de Paris ouvrira ses portes aux Parisiens en organisant des visites gratuites, sur rendez-vous, en raison de deux visites par jour. En complément de ces visites, cinq promenades culturelles autour du droit sont proposées dans Paris.

Les Trophées « pro-bono » qui récompensent les initiatives solidaires menées par les avocats parisiens seront remis le lundi 8 octobre à l'Hôtel de Ville, par Marie-Aimée Peyron, bâtonnier de Paris, Basile Ader, vice-bâtonnier et Olivia Polski.

Pour Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris : « Cette opération vise à montrer aux parisiens que les avocats sont à leurs côtés, dans une volonté de faciliter au plus grand nombre l'accès au droit, au quotidien, pour des problématiques variées, allant du droit de la famille au droit des

entreprises, en passant par le droit fiscal ou le droit des étrangers. Les avocats du barreau de Paris sont solidaires, ils assurent leurs permanence de manière totalement bénévole ».

« Ces journées permettent aux Parisiennes et aux Parisiens d'accéder à des consultations juridiques gratuites sur tous les sujets qui touchent à leur vie quotidienne. C'est l'une des nombreuses manifestations du partenariat historique et très positif qui unit la Ville de Paris et l'Ordre des avocats de Paris », salue Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Infos et inscriptions : www.avocatcite.org.

Contacts presse :

Ville de Paris :

presse@paris.fr / 01 42 76 49 61

Ordre des avocats de Paris :

Laura Nhari / lnhari@avocatparis.org / 06 98 77 54 07